

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature en matière
de conventions de stages au Responsable
du Département Licences de l'IAE Nantes-
Economie et Management**

DAJ-2022.01.01.130

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Sophie VAN GOETHEM**, Maître de Conférences, Responsable du Département Licences de l'IAE Nantes - Economie et Management, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stages (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de son département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de son affichage. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'Institut et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

Le Délégué,

Sophie VAN GOETHEM
*Responsable du Département Licences de l'IAE
Nantes – Economie et Management*

La Délégante,

Carine BERNALTY
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le *04/01/2022*

Affiché le *04/01/2022*
Publié le *04/01/2022*